

Présentation du site ffii.fr

jeudi 17 février 2005, par [Gérald Sédrati-Dinet \(gibus\)](#)

Ce site est celui du chapitre français de la [FFII](#).

Les **brevets logiciels** (BL) constituent une menace pour le développement de l'informatique. À une époque où la société de l'information devient un élément incontournable dans tous les secteurs de la société, cette menace s'étend à toute activité sociale et économique de la vie citoyenne.

Une **proposition de directive européenne** est actuellement en cours d'élaboration afin de légiférer sur ce qui peut être breveté et ce qui ne peut l'être en Europe. De puissants lobbies, représentant de grandes entreprises majoritairement extra-européennes, des cabinets juridiques ou des offices de brevets, tentent de légaliser la brevetabilité du logiciel.

La **FFII** (Association pour une infrastructure informationnelle libre, Foundation for a Free Information Infrastructure en anglais) est une association à but non lucratif, implémentée dans toute l'Union européenne. Elle regroupe les mouvements s'opposant à cette brevetabilité du logiciel pour que l'information soit libre et indépendante ainsi que la nature même des biens informationnels l'exigerait : l'information et le traitement que l'on en fait doivent bénéficier à la société dans son ensemble et non à seulement quelques acteurs privilégiés.

Ce site offre une *base argumentaire* (rubrique [Brevets logiciels](#)) démontrant les dangers que font peser les brevets logiciels. Des *analyses de la législation* en cours d'élaboration (rubrique [Législation](#)) y décrivent finement la situation dans l'Union européenne. Sont également répertoriés les *différents acteurs* politiques, scientifiques, économiques ou associatifs (rubrique [Acteurs](#)), amenés à prendre part au débat concernant les BL. Enfin il vous est possible d'apprendre quelles sont les *activités de la FFII* (rubrique [FFII](#)) afin de lutter contre les BL et ainsi *participer* vous-même à ce combat.

[Devenir rédacteur sur ce site est tout à fait possible si vous êtes membre de la FFII France](#)